Décapant cire et polish — Fiche de données de sécurité

Nom commercial : Wax and Polish Remover — John Myland Ltd.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Wax and Polish Remover

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial
Wax and Polish Remover
N° de produit
15-799-8070

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
Aucune connue.
Utilisations déconseillées
Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société et adresse
John Myland Ltd.
26 Rothschild St,
Norwood
SE27 0HQ Londres
Angleterre
Tél. : +44 (0) 208 670 9161
mylands.com
Personne à contacter
Mylands
E-mail
info@mylands.com
Révision
10/09/2025
Version FDS
1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Professionnels de santé : composez le 0344 892 0111 pour joindre le National Poisons Information Service (NPIS) (service 24h/24)

Grand public :
Angleterre - composez le 111 pour joindre NHS 111 (service 24h/24)
Écosse - composez le 111 pour joindre NHS 24 (service 24h/24)
Pays de Galles - composez le 111 ou le 0845 4647 pour joindre NHS Direct (service 24h/24)
Voir section 4 « Premiers secours ».

SECTION 2 : Identification des dangers

Classé conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que maintenu et modifié en droit britannique.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Liq. inflammable, cat. 3; H226, Liquide et vapeurs inflammables.
Irrit. cutanée, cat. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.
Sens. cutanée, cat. 1; H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
Chronique aquatique, cat. 2; H411, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger
Mention d'avertissement
Attention
Mention(s) de danger
Liquide et vapeurs inflammables. (H226)
Provoque une irritation cutanée. (H315)
Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H411)
Conseil(s) de prudence
Général
En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)
Tenir hors de portée des enfants. (P102)
Prévention
Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. (P261)
Porter un équipement de protection des yeux/des gants de protection. (P280)
Intervention
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. (P302+P352)
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. (P333+P313)
Stockage
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. (P403+P235)
Élimination
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
(P501)
Substances dangereuses
Terpène d'agrumes (Citrus Turpene)
Étiquetage complémentaire

2.3. Autres dangers

Avertissements complémentaires
Ce mélange/produit ne contient aucune substance connue pour répondre aux critères de classification PBT et vPvB.
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme perturbateur endocrinien selon les critères définis par le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/substance Identifiants % p/p Classification Remarque
Dowanol PNB N° CAS : 5131-66-8 5-10 % Irrit. cutanée, cat. 2, H315 (SCL : 20,00 %)
N° CE : 225-878-4 Irrit. oculaire, cat. 2, H319 (SCL : 20,00 %)
UK-REACH :
N° index :
Terpène d'agrumes (Citrus Turpene) N° CAS : 5989-27-5 5-10 % Liq. inflammable, cat. 3, H226
N° CE : 227-813-5 Tox. par aspiration, cat. 1, H304
UK-REACH: Irrit. cutanée, cat. 2, H315
N° index : 601-096-00-2 Skin Sens. 1B, H317
Aquatique aigu, cat. 1, H400 (M=1)
Chronique aquatique, cat. 1, H410 (M=1)
Le texte complet des mentions H figure à la section 16. Les valeurs limites d'exposition professionnelle sont indiquées à la section 8, lorsqu'elles sont disponibles.
Autres informations
-

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

En cas d'accident : contacter un médecin ou le service des urgences – se munir de l'étiquette ou de cette fiche de données de sécurité.

Contacter un médecin en cas de doute sur l'état de la personne blessée ou si les symptômes persistent. Ne jamais donner à boire de l'eau ou toute autre boisson à une personne inconsciente.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : amener la personne à l'air libre et rester auprès d'elle.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

Retirer les vêtements et chaussures contaminés. Bien laver la peau exposée à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

Contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux : rincer les yeux à l'eau ou à l'eau salée (20-30 °C) pendant au moins 5 minutes. Retirer les lentilles de contact. Consulter un médecin et poursuivre le rinçage pendant le transport.

Ingestion

Si la personne est consciente, lui rincer la bouche avec de l'eau et rester auprès d'elle. Ne jamais lui donner quoi que ce soit à boire.

En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin et se munir de la fiche de données de sécurité ou de l'étiquette du produit. Ne pas faire vomir, sauf avis contraire d'un médecin. Faire pencher la personne en avant, tête baissée, pour éviter l'inhalation de vomissures ou l'étouffement.

Brûlures

Rincer à l'eau jusqu'à disparition de la douleur, puis poursuivre le rinçage pendant 30 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation : ce produit contient des substances susceptibles de déclencher une réaction allergique par contact cutané.

Les réactions allergiques se manifestent généralement dans les 12 à 72 heures suivant l'exposition.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Informations destinées au personnel médical

Se munir de cette fiche de données de sécurité ou de l'étiquette du produit.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés : ne pas utiliser de jet d'eau, celui-ci pouvant propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut former, lors de l'utilisation, un mélange vapeur-air inflammable/explosif.

L'incendie produit une fumée dense. L'exposition aux produits de combustion peut nuire à la santé. Les récipients fermés exposés au feu doivent être refroidis à l'eau. Éviter que les eaux d'extinction ne pénètrent dans le réseau d'égouts ou les eaux de surface avoisinantes.

Si le produit est exposé à des températures élevées, par exemple en cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux sont générés. Il s'agit de :

Oxydes de carbone (CO / CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection afin d'éviter tout contact. En cas d'exposition directe, contacter le National Poisons Information Service (composer le 111, service 24h/24) pour des conseils

Décapant cire et polish — Fiche de données de sécurité

complémentaires.

Code Hazchem : ●3Y

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les stockages non encore enflammés doivent être refroidis par pulvérisation d'eau. Retirer les matières inflammables si les conditions le permettent. Assurer une ventilation suffisante.

Éviter tout contact direct avec les substances renversées.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les lacs, cours d'eau, égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, contacter les autorités environnementales locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir le produit renversé avec une matière absorbante non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placer dans un récipient en vue de l'élimination conformément à la réglementation locale.

Dans la mesure du possible, le nettoyage doit être effectué avec des agents de nettoyage courants. Éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 « Considérations relatives à l'élimination » concernant la gestion des déchets.

Voir la section 8 « Contrôle de l'exposition/protection individuelle » pour les mesures de protection.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre à la terre et relier électriquement le récipient et l'équipement de réception.

Utiliser un matériel [électrique/d'éclairage/de ventilation] antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.

Il est recommandé d'installer des bacs de collecte des déchets afin d'éviter les rejets dans le réseau des eaux usées et le milieu environnant.

Éviter tout contact pendant la grossesse et l'allaitement.

Il est interdit de fumer, boire et manger dans la zone de travail.

Voir la section 8 « Contrôle de l'exposition/protection individuelle » pour les informations relatives à la protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale afin d'éviter toute fuite.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.

Doit être stocké dans un endroit frais et bien ventilé, à l'écart de toute source d'inflammation possible.

Matériau de stockage recommandé

Toujours stocker dans des récipients constitués du même matériau que le récipient d'origine.

Conditions de stockage

Aucune exigence spécifique.

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, agents oxydants forts et agents réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit ne doit être utilisé que pour les applications mentionnées à la section 1.2.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Décapant cire et polish — Fiche de données de sécurité

Aucune substance n'est répertoriée dans la liste nationale des substances soumises à une valeur limite d'exposition professionnelle.
DNEL
Terpène d'agrumes (Citrus Turpene)
Durée : Voie d'exposition : DNEL :
Long terme – Effets systémiques - Population générale Voie cutanée 4.8 mg/kg p.c./jour
Long terme – Effets systémiques - Travailleurs Voie cutanée 9.5 mg/kg p.c./jour
Long terme – Effets systémiques - Population générale Inhalation 16.6 mg/m³
Long terme – Effets systémiques - Travailleurs Inhalation 66.7 mg/m³
Long terme – Effets systémiques - Population générale Voie orale 4.8 mg/kg p.c./jour
Dowanol PNB
Durée : Voie d'exposition : DNEL :
Long terme – Effets systémiques - Population générale Voie cutanée 22 mg/kg p.c./jour
Long terme – Effets systémiques - Travailleurs Voie cutanée 52 mg/kg p.c./jour
Long terme – Effets systémiques - Population générale Inhalation 43 mg/m³
Long terme – Effets systémiques - Travailleurs Inhalation 147 mg/m³
Long terme – Effets systémiques - Population générale Voie orale 12.5 mg/kg p.c./jour
PNEC
Terpène d'agrumes (Citrus Turpene)
Voie d'exposition : Durée d'exposition : PNEC :
Eau douce 14 µg/L
Sédiment d'eau douce 3.85 mg/kg
Eau de mer 1.4 µg/L
Sédiment d'eau de mer 385 µg/kg
Prédateurs 133 mg/kg
Station d'épuration 1.8 mg/L
Sol 763 µg/kg
Dowanol PNB
Voie d'exposition : Durée d'exposition : PNEC :
Eau douce 525 µg/L
Sédiment d'eau douce 2.36 mg/kg
Rejet intermittent (eau douce) 5.25 mg/L
Eau de mer 52.5 µg/L
Sédiment d'eau de mer 236 µg/kg
Station d'épuration 10 mg/L
Sol 160 µg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Appliquer un contrôle général afin d'éviter toute exposition inutile.
Recommandations générales
Il est interdit de fumer, boire et manger dans la zone de travail.
Scénarios d'exposition
Aucun scénario d'exposition n'a été établi pour ce produit.
Valeurs limites d'exposition
Aucune valeur limite d'exposition professionnelle n'a été définie pour les substances contenues dans ce produit.
Mesures techniques appropriées
Appliquer les précautions habituelles lors de l'utilisation du produit. Éviter d'inhaler les vapeurs.
Mesures d'hygiène
Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Mesures visant à éviter l'exposition de l'environnement
Conserver des matériaux de rétention à proximité du poste de travail. Si possible, recueillir les produits renversés pendant le travail.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Généralités
Utiliser uniquement des équipements de protection portant le marquage UKCA.
Équipement de protection respiratoire

Type Classe Couleur Normes
Protection respiratoire
non nécessaire en cas
de ventilation
adéquate.
Protection cutanée
Type/Catégorie recommandé(e) Normes
Vêtements de travail dédiés - -
dédiés doivent
être portés.
Protection des mains
Matériau Épaisseur du gant (mm) Temps de claquage Normes
(min.)
Nitrile 0,5 > 480 EN374-2, EN16523-13,
EN388
Protection des yeux
Type Normes
Lunettes de sécurité. EN166
à coques latérales.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
Liquide
Couleur
Incolore
Odeur / Seuil olfactif
Odeur de citron
pH
Aucune donnée disponible.
Densité (g/cm³)
Aucune donnée disponible.
Viscosité cinématique
Aucune donnée disponible.
Caractéristiques des particules
Non applicable aux liquides.
Changements d'état
Point de fusion/point de congélation (°C)
Aucune donnée disponible.
Point/plage de ramollissement (°C)
Non applicable aux liquides.
Point d'ébullition (°C)
Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur
Aucune donnée disponible.
Densité de vapeur relative
Aucune donnée disponible.
Température de décomposition (°C)
Aucune donnée disponible.
Données relatives aux risques d'incendie et d'explosion
Point d'éclair (°C)
23 - 60
Inflammabilité (°C)
Le produit est inflammable.
Température d'auto-inflammation (°C)

Décapant cire et polish — Fiche de données de sécurité

Aucune donnée disponible.
Limite d'explosivité inférieure et supérieure (% v/v)
Aucune donnée disponible.
Solubilité
Solubilité dans l'eau
Aucune donnée disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (LogKow)
Aucune donnée disponible.
Solubilité dans les graisses (g/L)
Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Propriétés comburantes
Aucune donnée disponible.
Autres paramètres physiques et chimiques
Aucune donnée disponible.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions mentionnées à la section 7 « Manipulation et stockage ».

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue.

10.4. Conditions à éviter

Éviter l'électricité statique.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, agents oxydants forts et agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, il ne devrait pas se former de produits de décomposition dangereux.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies par le règlement (CE) n° 1272/2008, tel que maintenu et modifié en droit britannique

Toxicité aiguë
Sur la base des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation cutanée
Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sur la base des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire
Sur la base des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée
Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales
Sur la base des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité
Sur la base des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction
Sur la base des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition unique
Sur la base des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT-exposition répétée
Sur la base des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration
Sur la base des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets à long terme
Effets irritants : ce produit contient des substances susceptibles de provoquer une irritation en cas d'exposition de la peau, des yeux ou des poumons.
L'exposition peut augmenter le potentiel d'absorption d'autres substances dangereuses au niveau de la zone exposée.
Propriétés perturbatrices du système endocrinien
Ce mélange/produit ne contient aucune substance connue pour avoir des propriétés perturbatrices du système hormonal en lien avec la santé.
Autres informations
Le terpène d'agrumes (Citrus Turpene) a été classé par le CIRC comme cancérogène du groupe 3.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Sur la base des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sur la base des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance connue pour répondre aux critères de classification PBT et vPvB.

12.6. Propriétés perturbatrices du système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien en lien avec l'environnement.

12.7. Autres effets néfastes

Ce produit contient des substances toxiques pour l'environnement. Peut entraîner des effets néfastes sur les organismes aquatiques.

Ce produit contient des substances susceptibles de provoquer des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets
Le produit est soumis à la réglementation relative aux déchets dangereux.
HP 3 - Inflammable
HP 14 – Écotoxique
Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
Règlement (UE) n° 1357/2014 du 18 décembre 2014 relatif aux déchets, tel que maintenu et modifié en droit britannique.
Code déchet CED
Sans objet.
Étiquetage spécifique
Emballage contaminé
Les emballages contenant des résidus du produit doivent être éliminés de la même manière que le produit.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1 14.2 14.3 14.4 14.5 Autres
N° ONU/ID Désignation officielle de transport Classe(s) de danger GE* Env.** informations complémentaires :
ADR UN1263PEINTURE Classe de danger pour le transport : 3 III Oui Quantités
Étiquette : 3 limitées :
Code de classification : F1 5 L
Code de
restriction
en tunnel : (D/E)
Voir ci-dessous
pour des
informations
complémen-
taires.
IMDG UN1263PEINTURE Classe de danger pour le transport : 3 III Oui Quantités
Étiquette : 3 limitées :
Code de classification : F1 5 L
EmS : F-E S-E
Voir ci-dessous
pour des
informations
complémen-
taires.
IATA UN1263PEINTURE Classe de danger pour le transport : 3 III Oui Voir ci-dessous
Étiquette : 3 pour
Code de classification : F1 des informations
complémen-
taires.
14.1 14.2 14.3 14.4 14.5 Autres
N° ONU/ID Désignation officielle de transport Classe(s) de danger GE* Env.** informations complémentaires :
* Groupe d'emballage
** Dangers pour l'environnement
Informations complémentaires
Ce produit relève du champ d'application de la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses.
ADR / Voir le tableau A, section 3.2.1, pour toute information relative aux dispositions particulières, exigences ou avertissements liés au transport. Voir la section 5.4.3 pour les consignes écrites relatives à l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir la section 3.2.1 pour toute information relative aux dispositions particulières, exigences ou avertissements liés au transport.

IATA / Voir le tableau 4.2 pour toute information relative aux dispositions particulières, exigences ou avertissements liés au transport.
Code Hazchem : ●3Y

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Restrictions d'application
Les personnes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposées à ce produit.
Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées à ce produit. Le risque, ainsi que les précautions techniques éventuelles ou l'aménagement du poste de travail nécessaires pour éliminer l'exposition, doivent être pris en compte.

Exigences de formation spécifique
Aucune exigence spécifique.
Maîtrise des risques d'accidents majeurs (COMAH) - Catégories / substances dangereuses
P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES, quantité seuil (seuil bas) : 5 000 tonnes / (seuil haut) : 50 000 tonnes E2 - DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT, quantité seuil (seuil bas) : 200 tonnes / (seuil haut) : 500 tonnes UK-REACH, annexe XVII

Le terpène d'agrumes (Citrus Turpene) est soumis aux restrictions du UK-REACH (entrée 40).
Informations complémentaires
Sans objet.
Sources
The Management of Health and Safety at Work Regulations 1999. (réglementation britannique, référence conservée)
The Health and Safety at Work etc. Act 1974 Regulations 2013. (réglementation britannique, référence conservée)
Control of Major Accident Hazards (COMAH) Regulations 2015. (réglementation britannique, référence conservée)
Règlement (UE) n° 1357/2014 du 18 décembre 2014 relatif aux déchets, tel que maintenu et modifié en droit britannique.
Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP), tel que maintenu et modifié en droit britannique.

Règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH), tel que maintenu et modifié en droit britannique.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

SECTION 16 : Autres informations

Texte complet des mentions H visées à la section 3
H226, Liquide et vapeurs inflammables.
H304, Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315, Provoque une irritation cutanée.
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H319, Provoque une sévère irritation des yeux.
H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Abréviations et acronymes
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ATE = Estimation de la toxicité aiguë

BCF = Facteur de bioconcentration
CAS = Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement)
CE = Conformité européenne
CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage [règlement (CE) n° 1272/2008]
CSA = Évaluation de la sécurité chimique
CSR = Rapport sur la sécurité chimique
DMEL = Niveau dérivé avec effet minimal
DNEL = Niveau dérivé sans effet
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ES = Scénario d'exposition
Mention EUH = Mention de danger spécifique au CLP
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
EWC = Catalogue européen des déchets
SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
PRG = Potentiel de réchauffement global
CIRC = Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)

Décapant cire et polish — Fiche de données de sécurité

IATA = Association du transport aérien international
IBC = Conteneur pour vrac intermédiaire
IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses
LogPow = logarithme du coefficient de partage octanol/eau
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978 (« Marpol » = pollution marine)
OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques
PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC = Concentration prévisible sans effet
RID = Règlement relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
SCL = Limite de concentration spécifique
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
STOT-RE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT-SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
ONU = Organisation des Nations Unies
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou de matières biologiques
COV = Composé organique volatil
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable
Informations complémentaires
La classification de la substance/du mélange au regard des dangers pour la santé est conforme aux méthodes de calcul prévues par le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que maintenu et modifié en droit britannique.

La classification de la substance/du mélange au regard des dangers pour l'environnement est conforme aux méthodes de calcul prévues par le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), tel que maintenu et modifié en droit britannique.

La classification du mélange au regard des dangers physiques repose sur des données expérimentales.
La fiche de données de sécurité est validée par
John Myland Ltd
Autre
Une modification (par rapport à la dernière modification essentielle (premier chiffre de la version FDS, voir section 1)) est signalée par un triangle.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné à la section 1) et ne sont pas nécessairement valables pour une utilisation avec d'autres produits chimiques.

Il est recommandé de remettre cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : GB-en